



Préfecture des Côtes d'Armor

Syndicat Mixte du grand
site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable

Saint-Brieuc, le 14 décembre 2018

Comité consultatif de l'Opération Grand Site (OGS)
Salle polyvalente de Plurien, le 07 décembre 2018

Présents :

Structures institutionnelles : Mme Consille, Sous-Préfète de Dinan ; Mr Richard, Sous-préfecture/Préfecture ; Mme Le Mao, DREAL Bretagne.

Elus du Syndicat mixte Grand Site : Mr Morin, Président (Conseil départemental) ; Mme Burnouf (Dinan agglomération), Mr Barbo (Lamballe Terre et Mer). Et services : Mme Lelièvre, Directrice ; Mme Verre, Chargée de mission Grand Site.

Collectivités locales : Mme Guervilly, Maire Erquy ; Mme Moisan, Maire Fréhel ; Mme Belliard, Maire Plévenon ; Mr Omnes, Maire Plurien ; Mr Fourel, Chef service tourisme Dinan agglomération.

Structures partenaires : Mme Ab'Hervé, Côtes d'Armor Développement ; Mr Sabaddin, Office national des forêts ; Mr Michel, Fédération départementale des chasseurs ; Mr Mestat, Pays de St-Brieuc (Destination touristique).

Associations : Mr Brunet, ACECA ; Mr Loyer, Initiative Cap Fréhel ; Mr Loncle, GRETTIA ; Mme Pignon, Comité départemental randonnée pédestre ; Mme Besnier, Association Amis Viaduc Caroual ; Mme Lemau, Fréhel environnement ; Mr Blain, Vivarmor ; Mr Oehler, Association Les p'tits potes Plévenon ; Mr Mélec, CŒUR Émeraude.

Autres/habitants « experts » : Mr Chatellier ; Mr Moser.

Absents et/ou Excusés :

DDTM ; SDAP/DRAC ; Mr Ménach, ONCFS ; Autres élus du Syndicat mixte ; Mrs les Présidents Lamballe Terre et Mer et Dinan agglomération ; Mr le Président Conseil départemental ; Mme Le Bars, Chef service patrimoine naturel CD ; Mr le Président du Conseil régional ; Mme Badaea, service tourisme CR ; Mme Plassais, service tourisme/économie Lamballe Terre et Mer ; Mr Clément, CSRPN ; Offices de tourisme, Mme Manis Directrice et Mr Le Thérisien Directeur ; Comité régional du tourisme ; Autres associations et représentants locaux membres du Comité consultatif.

Propos introductifs :

M. Morin remercie l'assemblée. Il indique qu'il s'agit de la quatrième réunion du comité consultatif qui regroupe les acteurs sociaux, économiques et institutionnels et se déroule préalablement au comité de

pilotage (COPIL) du 17 décembre prochain. La réunion de ce jour fera un point sur les avancées des actions, le label et le calendrier à venir. Le tout sera suivi d'un temps d'échanges.

M. le Maire de Plurien remercie l'assemblée pour sa participation et rappelle que Plurien bénéficie d'une situation géographique intéressante avec la RD 34 qui relie les deux caps. Dans le cadre de l'Opération Grand Site, il indique que des travaux sur les liaisons douces ont été menés et que la commune souhaite développer une « maison de site ». Il ajoute que la commune a également mené, hors Opération Grand Site, des travaux d'aménagements dans le bourg.

Mme la Sous-Préfète remercie l'assemblée et salue l'important travail accompli jusqu'à présent, et notamment par le syndicat mixte du Grand Site. Il s'agit de la dernière étape vers la labellisation et réaffirme le soutien de l'État sur ce dossier.

Projection du diaporama élaboré par le syndicat mixte (ci-joint), présenté par M. Morin, Mme Lelièvre et Mme Verre.

Celui-ci rappelle notamment en préambule l'état d'avancement de l'OGS vis-à-vis de la labellisation Grand Site de France (GSF), il contient une présentation des projets/études en cours (ayant bénéficié de 1.8 millions d'euros de subventions Grand Site depuis 2012), présente le « projet à 6 ans » du futur GSF et les étapes à venir.

Un point plus précis est fait sur les fiches actions 9 et 14 qui concernent l'identification et le renfort de la vocation paysagère des haies bocagères et des petits boisements du Grand Site (GS), et l'inscription des valeurs du GS dans le projet communal, dont des éléments de contenus seront à valider au comité de pilotage du 17 décembre.

Le « projet à 6 ans » évoqué, qui tiendra lieu de feuille de route entre 2 labellisations (le label doit être renouvelé tous les 6 ans), est proposé sur la base de plusieurs idées maîtresses :

- Un préalable : la réaffirmation des « valeurs du GS » comme socle de l'action,
- La gouvernance actuelle comme cadre d'ensemble du futur GSF,
- Un lien à conforter entre le territoire, ses habitants et le futur GSF,
- La force des paysages, comme pièce maîtresse du futur GSF,
- La transmission de l'esprit des lieux, comme axe principal de l'accueil du public du futur GSF,
- Les mobilités, pour mieux parcourir dans le respect des lieux le futur GSF

Parmi les étapes à venir on note notamment :

- Validation de la candidature au label lors du COPIL du 17 décembre 2018,
- Relecture/ultimes modifications janvier/février 2019,
- Envoi de la candidature au Préfet février 2019,
- Transmission de la candidature et CDNPS mars 2019,
- Visite Inspecteur Général et Commission label RGSF 2ème trimestre 2019,
- CSSP 3ème ou 4ème trimestre 2019,
- Labellisation GSF et arrêté ministériel fin 2019.

Interventions à la suite de cette présentation :

M. Moser demande si des fouilles préventives ont été faites au niveau de la requalification du parking du phare car des ferrailles datant de la dernière guerre se trouvent à la hauteur du péage actuel et mériteraient d'être examinées et inventoriées. Par ailleurs si la commune de Plévenon le souhaite, il dispose de cartographies d'époque.

M. Morin et Mme Le Mao répondent que ces travaux ne concernent pas ce secteur mais qu'il est possible de

prendre contact avec le Conservatoire du littoral à ce sujet et l'invitent à se rapprocher de la mairie, qui approuve. Seuls des restes de clôture ont été enlevés aux alentours du péage.

M. Loyer demande des précisions quant à l'articulation entre la charte paysagère de l'OGS, le PLU, le SCOT et la Loi littoral.

Mme Moisan répond que les PLUi traduisent les réglementations existantes. La charte architecturale, urbaine et paysagère réalisée dans le cadre de l'OGS n'en apportera pas de nouvelles ; elle se rapproche d'un « guide ».

Mme la Sous-Préfète et M. Morin rappellent la hiérarchie des normes et précisent que lorsque la charte du futur PNR sera publiée, elle s'imposera au SCOT et PLU ; le document du GS s'inscrit dans cette hiérarchie et les services de l'État s'assurent de la compatibilité entre normes supérieures et inférieures. La charte OGS n'a pas la même portée que celle du PNR, elle constitue un guide de préconisations.

Mr Morin rappelle que la Charte architecturale, urbaine et paysagère OGS ne sera pas un document réglementaire, mais certaines de ses préconisations pourront toutefois être traduites ultérieurement dans les PLU/PLUi. Pour le reste des préconisations, les communes se sont engagées à les mettre en pratique, dans la dynamique OGS.

Mme la Sous-Préfète ajoute que le label sera accordé par l'État et que les exigences sont importantes, peu de territoires sont labellisés. Cela va au-delà des préconisations des documents d'urbanisme ; c'est un engagement qualitatif du territoire, en accompagnement des acteurs pour la protection de l'environnement, avec un tourisme respectueux.

Mme Burnouf intervient en déclarant que le PNR n'existe pas à ce jour ; les PLU et PLUi ont intégré ce qui existe en termes de règlement, et sont opposables. Le guide sera là simplement pour aider, participe à la création du lien social et à mettre « de l'huile dans les rouages » pour prendre en compte le paysage ; il ne sera pas opposable. C'est l'articulation des différents documents qu'il faut expliquer.

M. Barbo indique que le territoire du GS est situé sur 2 EPCI, qu'il faut créer un lien et travailler ensemble. Il rappelle qu'il n'y a pas de PLUi côté Lamballe Terre et Mer. Il fait part de l'absence d'animation Natura 2000 sur la partie Est du site de la Baie de St-Brieuc (à l'inverse de la partie Ouest). Ce secteur souffre d'une mauvaise image due aux algues vertes, alors que nombreuses espèces intéressantes et rares s'y trouvent (un atlas biodiversité a été réalisé à Planguenoual, dont de nombreux secteurs pourtant s'enrichissent). Cette partie jouxte le site Natura 2000 du Cap d'Erquy-Cap Fréhel et est géré par Saint-Brieuc Agglomération. Il attend une réunion permettant de recentrer les efforts.

M. Morin indique l'importance de protéger le territoire dans son ensemble pour les générations futures.

Mme Lelièvre précise que le syndicat mixte n'est pas compétent sur le secteur Natura 2000 de la Baie de St-Brieuc. Elle indique les discussions en cours avec l'Agence Française de la Biodiversité pour l'animation de la partie marine, qui pourrait être mutualisée sur les 2 sites Natura 2000.

Mme Burnouf déclare qu'il s'agit de conserver l'esprit des lieux qui se traduit dans l'histoire des paysages. D'où une réflexion sur une période de 6 années via le label. L'OGS apporte une vision globale du territoire choisi par les citoyens et élus pour une homogénéité de vision sur l'ensemble du site pour les visiteurs, c'est un réel atout. Il s'agit de transférer ces lieux préservés aux générations futures. De plus le territoire se trouve sur 2 bassins versants (baie de la Fresnaye et baie de Saint-Brieuc) et les limites des sites Natura 2000 ne prennent pas en compte cette particularité. Il faut donc garder une homogénéité de traitement et de dialogue des 2 côtés.

M. Mellec indique que le projet de parc naturel est en cours et soutenu. A ce titre, COEUR émeraude est prêt à accompagner et soutenir l'OGS, une convention pourra être signée à l'avenir en ce sens.

M. Morin précise que des GS sont inclus partiellement ou en partie dans des PNR. Des partenariats existent et des actions de l'OGS peuvent y être intégrées. Il faut aller vers la mutualisation et travailler en harmonie. Cela a été discuté il y a peu avec le président de COEUR Emeraude, et dernièrement, au Bureau de Dinan agglomération lors de la présentation du budget du syndicat mixte.

Mme Moisan indique que les communes de Fréhel et Plévenon cotisent toujours indirectement au syndicat mixte à hauteur de 19 000 euros, depuis que Dinan Agglomération a la compétence tourisme et adhère à la structure à la place des communes. Cette contribution vient en déduction des Attributions de Compensation de Dinan Agglomération (19 000 euros fixes pour chacune).

M. Omnes précise que cela n'est pas le cas pour les communes d'Erquy et Plurien car la compétence a été transférée en intégralité depuis longtemps à la communauté de communes (Côte de Penthièvre à l'époque), puis d'agglo actuelle. Celle-ci prend en charge la cotisation.

Mme Belliard fait état de l'avancée des travaux sur sa commune et notamment le chantier de la maison des sites au bâtiment des sœurs qui redémarrera en janvier et devrait s'achever à l'été 2019. Un projet de labyrinthe est prévu dans le jardin extérieur. Pour le phare, les travaux sur les parkings sont en cours, avec le Conservatoire du littoral.

M. Oehler demande ce qui se trouvera dans les maisons de sites. M. Morin répond que ce sera une scénographie mais qui n'est pas encore définie (une étude est en cours avec « La Prod est dans le pré » comme détaillé pendant la séance), et les locaux du syndicat mixte seront transférés à la maison des sœurs de Plévenon.

Mme Moisan demande pourquoi il est indiqué dans le « projet à 6 ans » la relance d'une concertation entre commune et l'État au sujet de la réhabilitation de la carrière du Routin, alors que selon elle, il n'y a jamais eu de « lancement » en tant que tel. Il s'agit d'un projet privé sur des parcelles privées.

Mme Lelièvre et Mme Le Mao répondent qu'une fiche action précise ce point dans le programme d'actions validé en 2015/2016. Cette fiche, inscrite à la demande de l'Etat, n'a pas été mise en place. Elle rappelle le rôle de chacun ; c'est bien au propriétaire du site que revient la réhabilitation du site. Dans le « projet à 6 ans », il s'agit, pour l'Etat, de veiller à la réhabilitation des sites (garant de la remise en état), comme indiqué dans l'arrêté préfectoral et réfléchir au devenir du site, en lien avec la Commune (qui « héberge » ce site).

Mme Burnouf approuve et indique que le propriétaire doit assurer la « renaturation » globale du site.

M. Loyer précise qu'il ne connaît pas le terme de « renaturation » et que la concession initiale prévoyait la libération par tranches au fur et à mesure de leur exploitation. Depuis 2017, la zone visée par le projet privé, est libérée et revient en zone naturelle. Le projet privé en cours de réflexion suivra strictement les réglementations en vigueur sur ce secteur.

M. Chatellier ajoute que l'exploitant a déjà remis en état le site conformément à l'arrêté préfectoral de 2002. Le régilage a été fait.

M. Morin complète en indiquant que tous ces aménagements ne seront possibles qu'après validation des services de l'État et de la mairie de Fréhel.

Mme la Sous-Préfète souligne l'importance de ces temps d'échanges et d'explications. L'Opération Grand Site doit être comprise de tous et elle remercie le syndicat mixte pour ses efforts de pédagogie (Lettre Grand Site, Site Internet...). Il est nécessaire de poursuivre tant le développement économique du site que sa protection paysagère. C'est un travail d'ensemble, ayant un objectif commun : la préservation du cadre de vie. Elle remercie l'assemblée et encourage les associations à diffuser ces messages positifs.

Mr Morin relève le caractère positif des échanges. Il rappelle qu'un prochain comité de pilotage sera programmé en mars 2019, avec en amont, le cinquième comité consultatif.

La Sous-Préfète,
Madame Dominique Consille



Le Président du Syndicat mixte du Grand Site
Cap Erquy-Cap Fréhel,
Monsieur Yannick Morin

